



Séance Plénière du Conseil d'Alsace
20 octobre 2025

**AMENDEMENT – Rénover 100% logements de fonction des collèges
pour répondre aux besoins du territoire**

Rapport N° CD-2025-4-5-2
N°applicatif 13228

Exposé sommaire

Il est proposé dans cette délibération de réduire la dotation des collèges publics n'ayant pas consommé l'intégralité de leur budget.

Or, dans de nombreux collèges, des logements de fonction vacants ne sont pas rénovés alors que les besoins sociaux sont grandissants. L'argument budgétaire est souvent opposé pour justifier l'impossibilité de faire ces travaux. Or, de l'argent il y en a : a minima avec le montant de la réfaction proposée.

Pour ne pas donner l'impression de faire les poches des collèges, sanctuariser ces budgets pour les besoins de rénovation des logements de fonction.

Cet amendement propose donc de sanctuariser le montant global de la dotation et de flécher la réfaction de la dotation envisagée vers les travaux des logements de fonction afin d'atteindre l'objectif de 100% de logements rénovés et pouvant être mis à disposition.

Amendement, dans la délibération :

REPLACER le deuxième paragraphe intitulé "Approuve une réfaction sur la dotation globale de fonctionnement calculée pour 2026, en application du principe suivant :"

PAR "Approuve une réfaction sur la dotation globale de fonctionnement calculée pour 2026 qui sera fléché vers les travaux de rénovation des logements de fonction des collèges, en application du principe suivant :"

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**

Florian KOBRYN